

Protocole de rentrée – Collège Philippe COUSTEAU

Consignes sanitaires

Récapitulatif des consignes

1. Pour arriver au Collège.

- Le port du masque est obligatoire pour tous dans l'enceinte du collège.
- Il faut éviter de toucher son masque pour éviter qu'il ne soit inutilisable trop vite.
- Les masques « grand public » doivent être changés toutes les 4 heures environ. Le masque du matin devra être placé dans un sac congélation au moment du changement de masque avec celui de l'après midi. Le lavage des masques est à faire après chaque utilisation par les parents à 60° et cela jusqu'à 20 fois.
- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le collège. En cas de symptômes (fièvre, toux...) l'enfant ne doit pas venir au collège.
- Veiller au changement régulier des vêtements.
- L'entrée se fera en bonne ordre dès la descente des bus en maintenant une distance de 1 mètre comme matérialisée au sol.
- Sur la cour, les élèves doivent maintenir une distance de 1 mètre entre eux.

2. Les comportements des élèves au sein du collège.

- Il faudra respecter les gestes barrières en toute circonstance.
- Il faudra respecter une distanciation sociale d'un mètre au moins entre les personnes dans tous les espaces du collège.
- Les jeux sont interdits sur la cour de récréation.
- L'utilisation des bancs est aussi interdite
- Quand la sonnerie signifie la fin de la récréation les élèves se rangent par groupe de classe en respectant la distanciation physique de 1 mètre avec le marquage au sol.
- Il faut se laver les mains régulièrement : en arrivant et en repartant du collège, avant et après être allé au toilette, avant et après le repas, après avoir toussé...
- Des papiers essuie-mains et à usage unique sont à disposition pour s'essuyer les mains. Les élèves devront les jeter à la poubelle. Le séchage des mains à l'air libre est également un bon procédé.
- Le transfert d'objets ou de matériel entre les élèves est strictement interdit.

3. Utilisation des toilettes.

- Il ne pourra y avoir qu'un seul élève par zone toilettes en même temps. La rotation se fera au fur et à mesure.
- Un urinoir sur deux est condamné afin de respecter la règle des 1 mètre de distance.
- Le lavage des mains est obligatoire avant et après chaque passage.
- Du savon est à disposition dans chaque espace des toilettes.
- Les toilettes seront nettoyées par les agents à raison de deux fois par jour (cette demande émane du protocole sanitaire mais était déjà appliquée dans l'établissement avant le confinement).
- Les élèves n'ont pas le droit de boire l'eau du robinet dans les toilettes. En revanche, ils peuvent apporter leur propre bouteille d'eau minérale pour se désaltérer en récréation.

4. Circulation dans les couloirs et entrée en classe

- La montée en classe le matin, en début d'après midi et après les pauses se fera par appel des classes par les professeurs les unes après les autres.

- Les rampes, les poignées de porte seront désinfectées deux fois par jour par les agents.
- A chaque entrée dans les classes, les élèves se lavent les mains avec du gel hydro alcoolique prévu dans les salles.
- Une salle est attribuée par groupe de classe. Les professeurs passeront de salle en salle en fonction des emplois du temps. Les heures de physique chimie du fait de la spécificité des pratiques de la discipline mais aussi le cours de Latin impliquent que les élèves se déplacent dans une autre salle dédiée. Le déplacement de salle à salle se fera alors en bon ordre. L'enseignant prévu sur l'heure de Physique Chimie et de Latin viendra chercher les élèves, les conduira dans sa salle et veillera au bon ordre. Les élèves à leur départ devront nettoyer leur table et leur chaise avec une lingette désinfectante.
- Chaque élève vient avec son matériel scolaire. En cas d'oubli, des feuilles et des crayons sont à disposition dans chaque salle. Les professeurs en feront la distribution. Cette mesure vise à interdire l'échange d'objets personnels entre les élèves.
- Dans les salles, les élèves conservent la même place et le même bureau.
- Dans les salles, les élèves sont placés à 1 mètre des uns des autres.
- Les enseignants aèrent les salles à chaque récréation, le midi et le soir en partant.
- Les salles sont nettoyées deux fois par jour, le matin avant l'arrivée des élèves et sur le temps du midi.
- L'utilisation des casiers est interdite. Les élèves laissent leurs affaires dans leur salle de cours.

5. Organisation de la restauration.

Pour les élèves :

- Les élèves seront gérés par la vie scolaire qui leur indiquera où se ranger et à quel moment se déplacer en direction du restaurant scolaire.
- Les élèves se lavent les mains aux lavabos à l'entrée et à la sortie du self.
- Les plateaux repas sont préparés à l'avance par les agents et donnés à l'élève lors de son passage.
- Il ne peut y avoir qu'un élève par table pendant le temps de son repas.
- Après le repas de l'élève, les agents désinfectent la place de l'élève et un autre élève prend la place.
- Après avoir débarrassé son plateau, l'élève se lave les mains, sort de la restauration scolaire en suivant le sens de sortie.

Pour les personnels :

- Les repas sont pris selon les mêmes procédés que les élèves.

6. Cours d'Éducation Physique et Sportive.

- Seules les activités à distance sont autorisées. Les activités collectives sont totalement interdites.
- Le jour où les élèves ont EPS, ils doivent arriver en tenue sportive.
- L'utilisation des gymnases n'est pas autorisée jusqu'au 2 juin 2020 au moins.
- Des cours théoriques pourront avoir lieu en salle de cours.
- Des activités extérieures pourront avoir lieu avec une distanciation de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.

7. Organisation en cas de maladie

- Madame Leroy, infirmière scolaire sera présente dans l'établissement à temps plein et cela jusqu'à la reprise des lycées.
- En cas de maladie d'un élève, l'enseignant utilisera la messagerie interne de Pronote pour prévenir

- la vie scolaire. La vie scolaire se charge de prévenir l'infirmière qui se déplacera pour chercher l'élève.
- En cas d'accident, l'infirmière appelle la famille pour récupérer son enfant.
- Les cas suspects seront isolés en salle de permanence.

8. Salles des professeurs

- Les professeurs disposent de leur salle mais doivent respecter les distances sanitaires et les gestes barrière.
- Le CDI est fermé au élèves.
- Les personnels sont invités à prendre leur température avant de venir au collège.
- Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement.
- La salle multimédia est à disposition des professeurs pour leur travail individuel. Ces salles ne sont plus accessibles aux élèves. Les professeurs vielleront à désinfecter leur écran et clavier d'ordinateur aussi bien en salle des professeurs qu'en salle multimédia à l'aide de lingettes désinfectantes.

9. Agents de la collectivité

- Les agents respectent le protocole du Conseil Départemental dans le cadre de leurs activités professionnelles.
- Ils participent à la mise en place les décisions du protocole d'établissement.

10. Les personnes extérieures au collège

L'accès à l'établissement à toutes personnes extérieures se fera de la manière suivante :

- Se présenter à l'entrée principale du collège
- Sonner et attendre qu'un personnel lui réponde. En aucun cas, les personnes extérieures sont autorisées à rentrer dans l'établissement sans autorisation.
- Le port du masque est obligatoire pendant tout le temps de présence dans l'établissement.

11. Sortie des élèves en fin de journée.

- La vie scolaire organise la sortie des élèves. Cette sortie se fait en bon ordre, en utilisant le marquage au sol gardant des distanciations sociales.
- Les élèves se déplacent sans courir pour aller prendre leur bus.

Ce protocole s'applique à tous.

Il sera validé par le Conseil d'Administration du 18 mai 2020.

Une lecture en sera faite aux élèves dès leur retour dans l'établissement.

Ce protocole peut évoluer en fonction de nouvelles recommandations nationales, rectoriales et/ou organisationnelles de l'établissement.